

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la
Région des Pays de la Loire**

AVIS

Date : 25 février 2011	Objet : Projet de Réserve Naturelle Régionale « <i>Pointe Saint-Gildas à la Raize</i> » Préfailles (44) 1 ^{ère} partie : état initial et enjeux	Vote : Avis favorable
-------------------------------	--	-------------------------------------

Ce projet de Réserve Naturelle Régionale émane de la commune de Préfailles, avec l'aval de la Communauté de Communes de Pornic et du Conseil Général de la Loire-Atlantique, co-proprétaires d'une partie du site concerné. Il porte sur près de douze hectares, mais un travail reste à réaliser pour caler le périmètre avec les limites de propriétés des porteurs du projet : il semble qu'une partie du Domaine Public Maritime (espace compris entre le sentier côtier et le littoral) soit inclus sans que cela soit clairement énoncé.

Le projet s'inscrit dans une démarche de préservation du site, initiée après la marée noire de l'Erika. Des travaux de restauration ont d'ailleurs déjà été réalisés suite à cette catastrophe écologique, dans le but de restaurer les milieux dégradés suite aux travaux de dépollution et de canaliser le public, très abondant (promeneurs, plagistes...) qui exerce une forte pression sur le site. Le bilan écologique des aménagements effectués, dont les options retenues avaient paru trop radicales aux yeux de plusieurs naturalistes dans les années 2000 (dont le professeur P. Dupont), n'est pas effectué. Ce site reste en tous les cas très fréquenté (il serait le second site touristique de Loire-Atlantique, d'après une étude de l'Observatoire du Tourisme), ce qui n'est pas sans effet sur l'expression et la conservation de son potentiel écologique.

Un Comité de suivi du Littoral, regroupant les collectivités locales concernées, le Conservatoire Botanique National de Brest, Bretagne-Vivante, la LPO et le bureau d'études Phytolab, a suivi ce projet de RNR et notamment la rédaction de cette première partie de Plan de gestion, coordonnée par une chargée de mission de la Mairie de Préfailles.

Située à l'extrémité nord-occidentale de la presqu'île du Pays de Retz, le site est composé d'une mosaïque d'habitats littoraux, dont certains d'un très grand intérêt, comme la pelouse oligotrophe mésohygrophile ou la lande mésophile. Sur un peu plus d'une quinzaine d'habitats naturels recensés, six sont considérés d'intérêt communautaire. Le rapport ne rapporte pas non plus de relevés phytosociologiques pour certains habitats importants tels que les pelouses dunaires.

La flore, particulièrement bien étudiée, est d'une richesse tout à fait remarquable à l'échelle régionale, avec la présence de plus de 220 espèces, dont 21 taxons inscrits sur la liste rouge régionale. Cinq taxons sont, de plus, protégés : *Isoetes hystrix*, dont il s'agit de la seule station en Loire-Atlantique et de l'une des rares stations régionales, *Serapias parviflora*, *Centaureum maritimum*, *Romulea columnnea* et *Alysum minus*.

L'intérêt ornithologique du site en lui-même est relatif, et le document présenté ne permet pas d'apprécier le statut réel des différentes espèces présentes, ni leur effectif lors des différentes phases biologiques. Il serait ainsi important de préciser la taille des populations reproductrices de la Fauvette pitchou et du Pipit maritime, qui sont les espèces les plus intéressantes actuellement présentes. On peut regretter que soient retenus dans l'évaluation patrimoniale, sans précisions, plusieurs espèces d'oiseaux qui ne font que des passages migratoires occasionnels (Torcol fourmilier, Bruant des roseaux...) ou même qui, bien qu'autrefois sédentaires, ont désormais disparus du site (Cochevis huppé).

Les autres vertébrés ont fait apparemment l'objet de peu d'observations, ces dernières n'étant de plus guère contextualisées dans le rapport. L'observation de la Rainette verte n'est pas discutée au regard de l'absence de milieux aquatiques. Dans l'évaluation patrimoniale sont omis par contre les 3 lacertiliens recensés sur le site (Lézard vert, Lézard des murailles et Orvet fragile) qui eux, sont certainement autochtones.

Un travail de prospection, bien que déjà initié, reste à réaliser sur les autres groupes taxonomiques, invertébrés notamment. Concernant les insectes en particulier, il est fort dommage que les groupes taxonomiques pour lesquels le site présente le plus de potentialités soient justement ceux qui n'ont pas fait l'objet d'inventaires : orthoptères, hyménoptères fouisseurs, névroptères, coléoptères. On retiendra cependant la présence de 3 lépidoptères intéressants dont une espèce très localisée : *Spialia sertorius*. Par contre, on ne peut être qu'attristé par le fait que, malgré le faible nombre d'insectes recensés sur le site, le rapport oublie de retenir, dans l'évaluation patrimoniale, deux taxons déterminants au niveau régional : *Netocia morio* et *Clonopsis gallica*.

Le rapport ne comporte pas réellement d'analyses. L'état de conservation des habitats n'est pas évalué, pas plus que les aspects dynamiques ou les aspects fonctionnels. A ce propos, on peut se demander si l'opportunité d'étendre le site vers le supra-littoral a été envisagée, ne serait-ce que pour tenir compte des liens écologiques qui peuvent exister entre les espèces et cortèges terrestres du périmètre considéré et l'interface que représente les plages de sables et le platier rocheux. Par ailleurs, ces milieux accueillent eux-mêmes une faune riche et variée, comme nous l'avons mentionné en ce qui concerne l'avifaune, mais également en matière d'invertébrés : présence dans l'estran rocheux de la Pointe St-Gildas d'un carabique sensible, *Aepopsis robini*, ou encore de quelques taxons très menacés, dans les lasses de mer, du fait du nettoyage systématique des plages, tels que *Brosicus cephalotes*).

Pour aller au-delà encore, il pourrait être opportun d'étudier l'intégration dans une seule RNR des vastes propriétés déjà acquises par le Conseil Général au titre des ENS et par le Conservatoire du Littoral dans les alentours (Port-aux-Goths/Portmain entre Préfaillies et Pornic d'une part, parcelles au nord de la Pointe-St-Gildas d'autre part. Cela permettrait d'intégrer par exemple, à une échelle plus pertinente, la problématique de conservation des pelouses et des landes maritimes.

Pour en revenir au site tel que proposé, les enjeux de conservation sont définis en fin de rapport. Ils mériteraient cependant d'être plus précisément formulés : maintien de la mosaïque d'habitats, favorisation de la lande mésophile, conservation de la pelouse oligotrophe mésohygrophile et de sa station à *Isoetes hystrix* et, surtout, maîtriser la fréquentation du public.

En conclusion, pour le CSRPN, le projet de Réserve Naturelle Régionale de la Pointe Saint-Gildas est tout à fait justifié sur le plan de l'intérêt naturaliste. Mais le rapport mériterait d'être augmenté d'éléments d'analyse suffisants pour définir et hiérarchiser ultérieurement les objectifs opérationnels et les opérations de gestion.

Par ailleurs, il conviendrait, si ce n'est déjà fait, de s'interroger sur l'opportunité d'adjoindre à ce site d'autres espaces limitrophes (milieux supra-littoraux en contact) ou proches (autres sites du Conservatoire du Littoral ou du Conseil Général) dans un souci de cohérence écologique et de meilleure intégration des actions conservatoires.

Nous proposons au CSRPN d'apporter un avis favorable à la première phase, sous réserve de prise en compte des réserves précédentes.

Le dossier mériterait donc d'être retravaillé dans ces deux domaines.

Le président du CSRPN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Bouzille', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jan-Bernard BOUZILLE